

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2024-012

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Concession n° : 13321 Situation : Cimetière WILSON  
Division : 20 / Carré : UCM / Allée : 16 - Empl. Tombe : 5

Le Maire de la Ville de Dreux, Conseiller régional,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa 8,

VU la délibération n°2022-215 du 13 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs au Maire,

VU l'arrêté n°ARR2022-543 du 31 octobre 2022 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Mariam CISSÉ,

VU la demande présentée par Madame BADRI Hafida née BEN MOUSSA domiciliée 36, Avenue du Général Leclerc, 28100 Dreux (Eure-et-Loir) et tendant à obtenir une concession dans le **Cimetière WILSON** à l'effet d'y fonder la sépulture individuelle de la personne désignée : Monsieur Tahar BADRI, décédé le 27 mars 2023 à Dreux (Eure et Loir), époux de la concessionnaire.

DÉCIDE

**ARTICLE 1** - Il est accordé dans le **Cimetière WILSON** à compter du **28 mars 2023** au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture individuelle indiquée une concession de 50 ans de **2 mètres superficiels**. La date d'échéance est le **27 mars 2073** pour une durée de cinquante ans.

**ARTICLE 2** - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 1 000,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2023/102 du 28 mars 2023.

**ARTICLE 3** - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4** - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.

**ARTICLE 5** - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le **11 JAN. 2024**

Document certifié exécutoire  
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le  
Notification ou affichage le

Pour le Maire,

L'Adjointe au Maire,  
Mariam CISSÉ

Accusé de réception en préfecture  
028-212801344-20240111-DEC2024-012-AU  
Date de télétransmission : 18/01/2024  
Date de réception préfecture : 18/01/2024